

A.P.E.R.I.A.
Association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901
Siège : 4 Square de l'Opéra Louis Jouvet- 75009 PARIS

<p><i>RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</i> <i>du 24 avril 2024</i></p>
--

Mesdames, Messieurs,

L'Association APERIA a été créée en avril 2004 pour répondre aux exigences de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003, dite loi Fillon, en matière de gestion associative du Plan d'Épargne Retraite Populaire (PERP). Elle a souscrit auprès de Groupama Vie le PERP « Groupama Retraite Active » auquel peuvent être adjointes, au choix des adhérents, des garanties de prévoyance. Le Plan est par ailleurs assorti d'un Comité de Surveillance. Toutefois, l'Association ne comprenant qu'un seul plan, le Conseil d'administration a fait le choix de réunir en une instance unique le Conseil et le Comité de surveillance, comme le prévoit le décret du 23 novembre 2011 pour les associations ayant souscrit un seul PERP.

Les statuts de l'Association ont été modifiés depuis sa création, pour les adapter aux dispositions de la loi n° 2005-1564 du 15 décembre 2005 et son décret d'application du 1^{er} août 2006, et pour les mettre en conformité d'une part, avec le décret n° 2007-1206 du 10 août 2007, et d'autre part, avec les dispositions du décret n° 2011-1635 du 23 novembre 2011 relatif aux PERP.

Le regroupement de Groupama Vie avec les autres sociétés d'assurance vie du groupe ayant donné naissance à Groupama Gan Vie à compter du 31 décembre 2009, la société vie du groupe Groupama est l'assureur des contrats souscrits par l'Association sans modification des garanties contractuelles et des engagements réciproques.

Dans le cadre de la Loi PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation de l'Entreprise) publiée au Journal Officiel du 23 mai 2019, l'Association APERIA a souscrit le Plan d'Épargne Retraite Groupama Nouvelle Vie auprès de Groupama Gan Vie le 26 septembre 2019.

L'Association APERIA a absorbé l'Association ADAPIA dans le cadre d'une opération de fusion absorption approuvée lors des Assemblées Générales du 16 septembre 2020.

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément aux statuts de l'Association, pour vous rendre compte de son activité en 2023, et soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice écoulé et le budget prévisionnel.

SOMMAIRE

RAPPORT D'ACTIVITÉ	p. 3
<i>La Retraite</i>	p. 3
A - Le Marché de la retraite, en France, en 2022 : Madelin, PERP et PERIN	p. 3
1 – Les Plans d'Epargne Retraite Populaires	p. 3
2 – Les Plans d'Epargne Retraite Individuels	p. 3
3 – La retraite des TNS non agricoles	p. 4
4 – La retraite des TNS agricoles	p. 4
B – Groupama Gan Vie : PERP, PERIN et contrats Madelin en 2023	p. 5
1 – Le Plan d'Epargne Retraite Populaire : Groupama Retraite Active	p. 5
2 – Le Plan d'Epargne Retraite Individuel : Groupama Nouvelle Vie	p. 6
3 – La retraite des TNS non agricoles	p. 7
4 – La retraite des TNS agricoles	p. 8
<i>La Prévoyance et la Santé</i>	p. 9
A – Le marché de la Prévoyance Madelin, en France, en 2022	p. 9
B – Groupama Gan Vie en 2023	p. 9
1 – La Prévoyance	p. 9
2 – La Santé	p. 10
<i>Les contrats collectifs</i>	p. 11
<i>Le portefeuille des contrats souscrits par l'Association</i>	p. 12
<i>Revalorisation des garanties et des prestations</i>	p. 13
RAPPORT FINANCIER	p. 14
1 – Compte de résultats	p. 14
2 – Bilan	p. 15
3 – Affectation du résultat	p. 16
4 – Budget Prévisionnel 2025	p. 16

RAPPORT D'ACTIVITE

La retraite

A – Le marché de la retraite en France, en 2022 : les Plans d'Epargne Retraite et les contrats Madelin

Plusieurs types de contrats souscrits dans le cadre de la retraite existent : des contrats mono-support en euros, des contrats multisupports en unités de compte et des contrats permettant l'acquisition de points.

1 – Les Plans d'Epargne Retraite Populaires

Les cotisations versées au titre des Plans d'Epargne Retraite Populaires s'élèvent à 887 millions d'euros en 2022, en baisse de 30 % par rapport à 2021.

En application de la Loi Pacte, plus aucun Plan d'Epargne Retraite Populaire n'est souscrit.

Le nombre de titulaires de Plans d'Epargne Retraite Populaires en cours à la fin de l'année 2022 s'élève à 1 878 000, en baisse de 7 % sur un an.

Les prestations sur les Plans d'Epargne Retraite Populaires s'élèvent, en 2022, à 1,475 milliard d'euros, en baisse de 1 % sur un an.

Les provisions mathématiques sur les Plans d'Epargne Retraite Populaires s'élèvent à 17,357 milliards d'euros à la fin de l'année 2022, en baisse de 7 % par rapport à la fin de l'année précédente.

2 – Les Plans d'Epargne Retraite Individuels (Loi Pacte)

Les cotisations versées au titre des Plans d'Epargne Retraite Individuels s'élèvent à 7,642 milliards d'euros en 2022, en hausse de 30 % par rapport à 2021.

Le nombre de détenteurs d'un Plan d'Epargne Retraite Individuel à la fin de l'année 2021 s'élève à 2 936 000, en hausse de 55 % par rapport à 2021.

Les prestations sur les Plans d'Epargne Retraite Individuels s'élèvent à 1,697 milliard d'euros en 2022, en hausse de 63 % par rapport à 2021.

Les provisions mathématiques sur les Plans d'Epargne Retraite Individuels s'élèvent à 45,974 milliards d'euros à la fin de l'année 2022, en hausse de 84 % par rapport à 2021.

3 - La Retraite des TNS non agricoles

Les cotisations versées au titre des contrats de retraite « Madelin » s'élèvent à 891 millions d'euros en 2022, soit une baisse de 37 % par rapport à 2021.

En application de la Loi Pacte, plus aucun Plan d'Epargne Retraite Populaire n'est souscrit.

Le nombre de détenteurs de contrats de retraite « Madelin » en cours à la fin de l'année 2022 s'élève à 957 000, en baisse de 7 % sur un an.

Les prestations des contrats de retraite « Madelin » en 2022 s'élèvent à 2,9 milliards d'euros, en hausse de 25 % sur un an.

Les provisions mathématiques des contrats de retraite « Madelin » s'élèvent à 33,762 milliards d'euros à la fin de l'année 2022, en baisse de 15 % par rapport à la fin de l'année précédente.

4 - La Retraite des TNS agricoles

Les cotisations versées au titre des contrats de retraite « Madelin agricole » s'élèvent à 97 millions d'euros en 2022, en baisse de 28 % par rapport à 2021.

En application de la Loi Pacte, plus aucun Plan d'Epargne Retraite Populaire n'est souscrit.

Le nombre de détenteurs de contrats en cours à la fin de l'année 2022 s'élève à 255 000, en baisse de 5 % par rapport à 2021.

Les prestations des contrats de retraite « Madelin agricole » en 2022 s'élèvent à 221 millions d'euros, en baisse de 21 % par rapport à 2021.

Les provisions mathématiques des contrats de retraite complémentaire des exploitants agricoles s'élèvent à 4,802 milliards d'euros à la fin de l'année 2022, soit une baisse de 8 % par rapport à la fin de l'année précédente.

B – Groupama Gan Vie : PERP, PERIN et contrats Madelin en 2023

1 – Le Plan d'Epargne Retraite Populaire : Groupama Retraite Active

Le Plan d'Epargne Retraite Populaire permet de se constituer un complément de retraite. Sa liquidation a principalement lieu sous forme de rente.

Le nombre de **contrats en portefeuille** s'élève à **6 123** au 31 décembre 2023 contre 6 633 au 31 décembre 2022, soit une baisse de 7,7 % par rapport à l'exercice précédent.

La répartition du portefeuille, par caisses régionales, est la suivante :

Nombre de contrats	2023	2022	Evolution	Proportion en 2023
GROUPAMA ANTILLES GUYANE	73	80	-8,8%	1,2%
GROUPAMA CENTRAL	1	1	0,0%	0,0%
GROUPAMA CENTRE MANCHE	326	348	-6,3%	5,3%
GROUPAMA CENTRE-ATLANTIQUE	130	139	-6,5%	2,1%
GROUPAMA D'OC	338	367	-7,9%	5,5%
GROUPAMA GRAND-EST	282	309	-8,7%	4,6%
GROUPAMA LOIRE BRETAGNE	2 671	2 909	-8,2%	43,6%
GROUPAMA MEDITERRANEE	135	144	-6,3%	2,2%
GROUPAMA NORD-EST	1 085	1 170	-7,3%	17,7%
GROUPAMA OCEAN INDIEN-PACIFIQUE	36	41	-12,2%	0,6%
GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE	112	124	-9,7%	1,8%
GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE	934	1 001	-6,7%	15,3%
Total	6 123	6 633	-7,7%	100%

Conséquence de la loi Pacte, la commercialisation du Plan d'Epargne Retraite Populaire Groupama Retraite Active a pris fin le 1^{er} octobre 2020.

- Le montant total des cotisations encaissées en 2023 s'est élevé à 3,22 M€.
- Le montant total des prestations versées en 2023 s'est élevé à 6,2 M€.
- Les assurés âgés de 50 ans et plus représentent 73 % du portefeuille.
- Les anciens mode de gestion (gestion Euros et gestion Planifiée) représentent 61% du portefeuille. La gestion à Horizon et la gestion PERP représentent respectivement 19% et 6% du portefeuille.
- Les garanties Pack Prévoyance ont été souscrites pour 4,8 % des contrats en vigueur.
- Les provisions mathématiques épargne atteignent 62,5 M€ et sont réparties comme suit :
 - ⇒ 71 % sur le support en euros,
 - ⇒ 29 % sur les supports en unités de compte.
- Le nombre de contrats en rentes s'élève à **499** à la fin de l'exercice (75 % en rentes viagères non réversibles et 25 % en rentes viagères réversibles ; 1/3 des rentes sont choisies avec des annuités garanties) ; les provisions mathématiques de rentes s'élèvent à 13,5 M€.

2 – Le Plan d'Épargne Retraite Individuel : Groupama Nouvelle Vie

Le Plan d'Épargne Retraite Individuel permet de se constituer un complément de retraite. Sa liquidation a lieu sous forme de capital ou de rente, au choix de l'adhérent.

Le contrat Groupama Nouvelle Vie a été signé le 26 septembre 2019.

- Le nombre de **contrats en portefeuille** s'élève à **67 051** au 31 décembre 2023 contre 50 332 au 31 décembre 2022.

- La répartition du portefeuille, par caisses régionales, est la suivante :

Nombre de contrats	2023	Proportion en 2023	2022	Proportion
GROUPAMA ANTILLES GUYANE	243	0,4%	204	0,4%
GROUPAMA CENTRE MANCHE	5 674	8,5%	3 842	7,6%
GROUPAMA CENTRE-ATLANTIQUE	2 302	3,4%	1 660	3,3%
GROUPAMA D'OC	8 018	12,0%	6 542	13,0%
GROUPAMA GRAND-EST	7 164	10,7%	4 993	9,9%
GROUPAMA LOIRE BRETAGNE	18 474	27,6%	13 681	27,2%
GROUPAMA MEDITERRANEE	4 945	7,4%	4 099	8,1%
GROUPAMA NORD-EST	6 178	9,2%	5 116	10,2%
GROUPAMA OCEAN INDIEN PACIFIQUE	1 619	2,4%	1 160	2,3%
GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE	4 300	6,4%	2 169	4,3%
GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE	8 134	12,1%	6 866	13,6%
Total	67 051	100%	50 332	100%

- Au 31 décembre 2023, le portefeuille est constitué de :

- ⇒ 98,9 % de contrats en gestion pilotée,
- ⇒ 1,1 % de contrats en gestion libre.

- L'âge moyen à l'adhésion est de 46,1 ans.

- Les garanties du Pack prévoyance ont été souscrites sur 0,9 % des contrats.

- Le montant total des cotisations encaissées en 2023 s'est élevé à 130 M€ dont 29 M€ en transfert entrant.

- Le montant total des prestations versées en 2023 s'est élevé à 11,7 M€.

- Les provisions mathématiques atteignent 422,7 M€ et sont réparties comme suit :

- 24 % sur le support en euros,
- 76 % sur les supports en unités de compte.

- Au 31/12/2023, **5** rentes sont en service pour 251 K€ de capitaux constitutifs.

3 - La Retraite des TNS non agricoles

Au 31 décembre 2023,

- le contrat **ENERGIE Retraite Active** (contrat de retraite multisupports) compte **9 067** adhérents (9 694 en 2022),
- le contrat **ENERGIE Retraite** (contrat de retraite en euros) compte **741** adhérents (779 en 2022),
- le contrat **FONDS DE PENSION des Travailleurs Non-Salariés** (contrats de retraite en points) compte **270** adhérents (278 en 2022).

Le nombre d'adhérents Retraite TNS non agricoles évolue donc de la façon suivante :

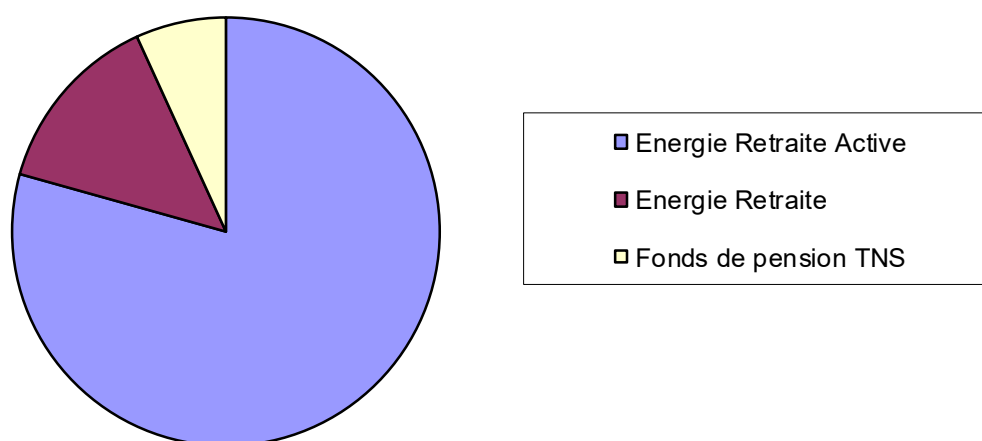
10 078 au 31/12/2023
10 751 au 31/12/2022
11 505 au 31/12/2021

La collecte s'établit à **5,1 M€** (contre (5,8 M€ en 2022)).

Fin 2023, les provisions mathématiques représentatives des droits des assurés s'élèvent à **152,5 M€** (contre 157 M€ fin 2022), réparties de la façon suivante :

- Energie Retraite Active pour	121,0 M€ (79,3 %)
- Energie Retraite pour	21,1 M€ (13,8 %)
- Fonds de pension des TNS pour	10,4 M€ (6,8 %)

Encours par contrat au 31/12/2023



Au 31/12/2023, le portefeuille compte **10 078** adhérents dont **8 935** actifs (10 751 adhérents dont 9 617 actifs en 2022).

4- La Retraite des TNS agricoles

Au 31 décembre 2023,

- le contrat **Groupama Agri Retraite Points** (contrat de retraite en points) compte **69 702** adhérents (73 006 en 2022),
- le contrat **Agri Retraite Active** (contrat de retraite multisupports) compte **14 494** adhérents (15 381 en 2022),
- le contrat **Groupama Agri Retraite Euros** (contrat de retraite en euros) compte **422** adhérents (436 en 2022).

Le nombre d'adhérents Retraite des TNS agricoles évolue donc de la façon suivante :

84 618 au 31/12/2023

88 823 au 31/12/2022

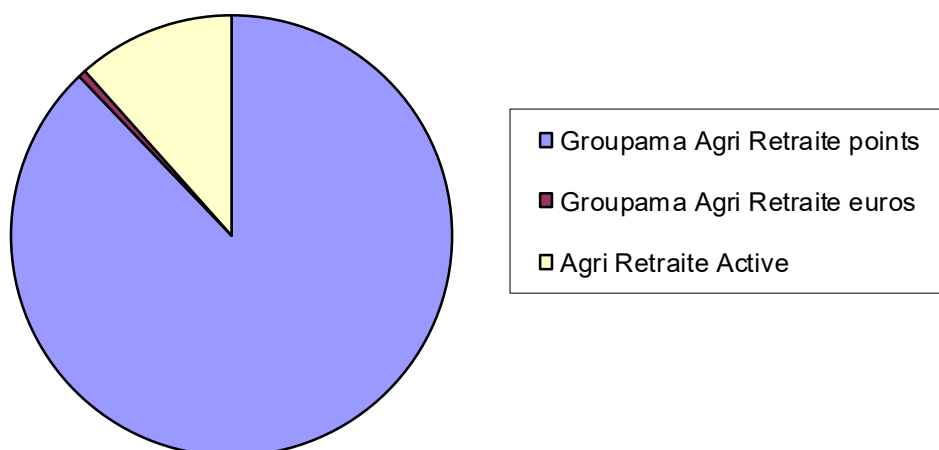
92 521 au 31/12/2021

La collecte s'établit à **23,1 M€** (contre 24,7 M€ en 2022)

Fin 2023, les provisions mathématiques représentatives des droits des assurés s'élèvent à **1 605 M€** (contre 1 623 M€ fin 2022), répartis de la façon suivante :

- Groupama Agri Retraite points pour 1 410 M€ (88 %)
- Agri Retraite Active pour 186 M€ (11,5 %)
- Groupama Agri Retraite euros pour 9 M€ (0,5 %)

Encours par contrat au 31/12/2023



Au 31/12/2023, il y a **84 618** adhérents dont 51 108 actifs (88 823 adhérents dont 55 865 actifs en 2022).

La prévoyance et la santé

A – Le marché de la prévoyance Madelin, en France, en 2022

Pour la prévoyance, 4 types de garanties sont généralement proposés en cas :

- d'incapacité de travail
- d'invalidité permanente
- d'invalidité totale et définitive
- de décès

Fin 2022, le nombre de contrats en cours prévoyance Madelin s'élève à 1,17 million, en hausse de 2,5% par rapport à fin 2021.

Le nombre de souscriptions nouvelles augmente de 7 % en 2022 : 155 000 contrats ont été souscrits (145 000 en 2021).

Les cotisations s'élèvent en 2022 à 1,75 milliards d'euros, en hausse de 2 % par rapport à 2021.

Le montant des prestations augmente de 4 % et s'élève, en 2022, à 935 millions d'euros.

B – Groupama Gan Vie en 2023

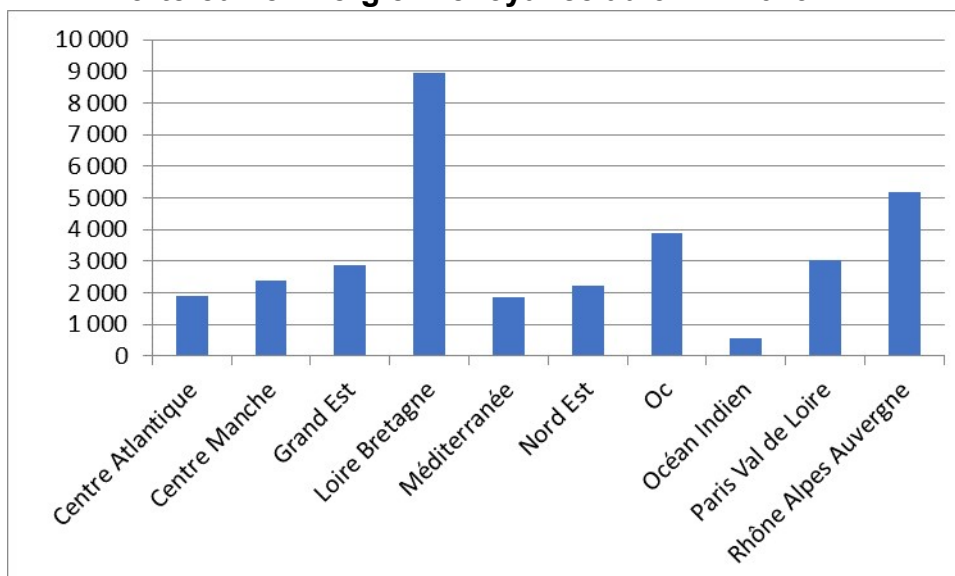
➤ La prévoyance

Le portefeuille **ENERGIE Prévoyance** est de **32 850** contrats au 31/12/2023, dont 4 062 affaires nouvelles (33 034 contrats dont 4 314 affaires nouvelles au 31/12/2022) ; le nombre de contrats en portefeuille est en baisse de 0,5% par rapport à l'an dernier.

71 % des contrats Energie Prévoyance réalisés en 2023 sont produits par 5 Caisses Régionales : Groupama Loire Bretagne, Groupama Rhône-Alpes Auvergne, Groupama Paris Val de Loire, Groupama d'Oc et Groupama Grand Est

55 % des contrats en portefeuille sont détenus par Groupama Loire Bretagne, Groupama Rhône-Alpes Auvergne et Groupama d'Oc.

Portefeuille Energie Prévoyance au 31/12/2023



➤ La santé

ENERGIE Santé

En santé, l'offre complémentaire maladie ENERGIE Santé n'est plus commercialisée depuis 1999 par les Caisses Régionales au profit de l'offre Groupama Santé Active.

GROUPAMA SANTE ACTIVE

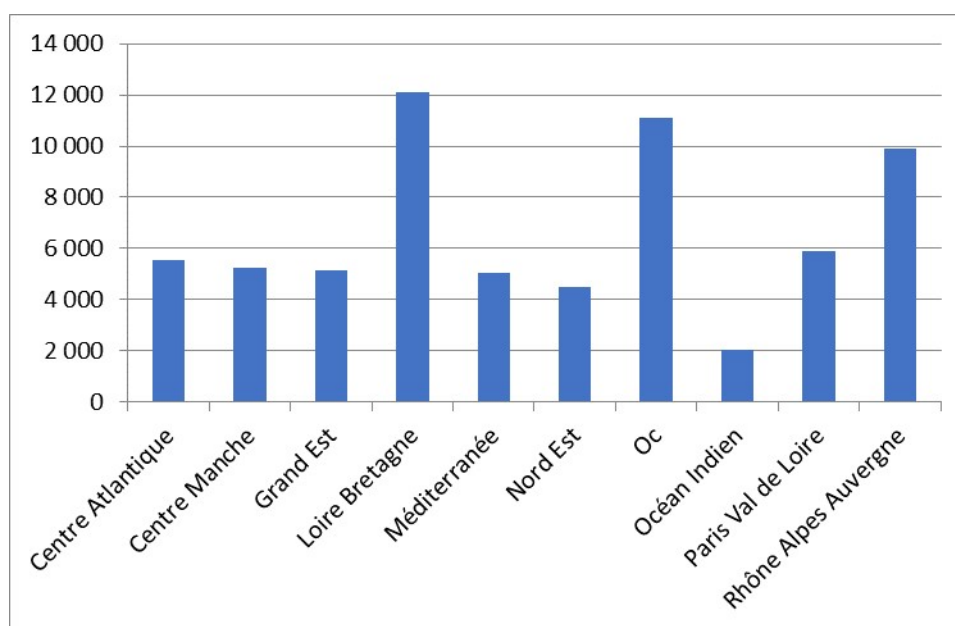
Ce contrat solidaire et responsable propose aux professions indépendantes des garanties Complémentaires Frais de Soins et Prestations particulières.

Le portefeuille **GROUPAMA Santé Active** est de **66 426** contrats au 31/12/2023, dont 9 444 affaires nouvelles (66 619 contrats dont 8 890 affaires nouvelles au 31/12/2022). Le nombre de contrats en portefeuille est stable et le nombre d'affaires nouvelles croît de 6%.

65 % des contrats Groupama Santé Active sont produits par 5 Caisses Régionales : Groupama Loire Bretagne, Groupama Rhône-Alpes Auvergne, Groupama d'Oc, Groupama Centre Manche et Groupama Méditerranée.

50 % des contrats en portefeuille sont détenus par Groupama Loire Bretagne, Groupama Rhône-Alpes Auvergne et Groupama d'Oc.

Portefeuille Groupama Santé Active au 31/12/2023



Contrat Mutualia Santé Atlantique

MUTUALIA Santé Atlantique a proposé jusqu'à fin 2003 des garanties Complémentaires Frais de soins, souscrites par GAMAPI dans le cadre d'une convention spécifique aujourd'hui dénoncée.

Les anciens adhérents de GAMAPI gardent cette qualité au titre de la convention précitée. Leur nombre au 31 décembre 2023 est de **17**, stable par rapport à l'an dernier.

Les contrats collectifs

➤ La prévoyance

Synergie Prévoyance Employeur et Synergie Prévoyance Majoritaire ont été lancés en juin 2016. Ils s'adressent aux gérants majoritaires et à leurs salariés.

Synergie Prévoyance Employeur

Au cours de l'année 2023, **418** nouveaux contrats ont été souscrits ; le portefeuille comprend **2 818** contrats au 31 décembre 2023 (en hausse de 12 % par rapport à 2022).

Synergie Prévoyance Majoritaire

Au cours de l'année 2023, aucun nouveau contrat n'a été souscrit ; le portefeuille comprend **825** contrats au 31 décembre 2022 (en baisse de 11 % par rapport à 2022).

➤ La santé

Synergie Santé Adaptéo a été lancé en octobre 2010.

Il s'adresse aux gérants majoritaires de SARL, SELARL et SNC.

Au cours de l'année 2023, aucun nouveau contrat n'a été souscrit ; le portefeuille comprend **67** contrats au 31 décembre 2023 (en baisse de 9 % par rapport à 2022).

Synergie Santé Essentielle a été lancé en juillet 2013 dans le cadre de l'ANI (Accord Nationale Interprofessionnel). Il s'adresse aux gérants majoritaires et à leurs salariés.

342 contrats ont été souscrits en 2023 ; le portefeuille comprend **4 349** contrats au 31 décembre 2023 (en baisse de 16 % par rapport à 2022).

Le portefeuille des contrats souscrits par l'Association

Au 31 décembre 2023, le portefeuille des contrats souscrits par l'Association s'établit à **240 569 contrats** en cours (230 965 contrats au 31/12/2022), en hausse de 4 % par rapport à 2022, et se répartit de la manière suivante :

- Retraite : **133 217** contrats (122 447 au 31/12/2022),
- Prévoyance : **32 850** contrats (33 034 au 31/12/2022),
- Santé : **66 443** contrats (66 636 au 31/12/2022),
- Contrats collectifs : **8 059** contrats (8 848 au 31/12/2022).

Au 31 décembre 2023, **35 157 rentes** Madelin, Madelin agricole, PERP et PERIN sont en service (34 574 rentes au 31/12/2022), en hausse de 2% par rapport à 2022.

Revalorisation des garanties et des prestations

➤ **GROUPAMA Retraite Active (PERP) :**

Pour l'exercice 2023, la revalorisation du Fonds en Euros s'est élevée à **2 % en phase de constitution et en phase de rente.**

➤ **GROUPAMA Nouvelle Vie (PERIN) :**

Pour l'exercice 2023, la revalorisation du Fonds en Euros s'est élevée à **3,50 % en Gestion Pilotée** et à **2 % en Gestion Libre.**

➤ **ENERGIE Retraite Active et AGRI Retraite Active :**

Le compte individuel des droits acquis par chaque adhérent est revalorisé de **2 %** au titre de 2023 sur le support euros du contrat (en constitution et en service).

➤ **ENERGIE Retraite et AGRI Retraite (en euros) :**

Le taux annuel de participation aux bénéfiques attribué au contrat (en constitution et en service) pour l'année 2023 est de **1,80 %** (taux technique inclus).

➤ **AGRI Retraite Points :**

La valeur de service du point a été revalorisée de **0,5%** au titre de 2023.

➤ **FONDS DE PENSION des T.N.S. :**

Les contrats en phase de constitution et les rentes en service n'ont pas été revalorisés au titre de 2023 (selon l'évolution du point AGIRC).

➤ **ENERGIE Santé, Groupama Santé Active et ENERGIE Prévoyance :**

Les montants des garanties évoluent de la façon suivante :

- Complémentaire Frais de Soins et Prestations Particulières : évolution du Plafond Annuel de la Sécurité Sociale.
- Arrêt de Travail, Invalidité, Frais de Recherche et Décès : évolution du Point AGIRC.

RAPPORT FINANCIER

1) Compte de résultat (en euros)

Charges		Produits	
Charges d'exploitation	206 708	Droits d'entrée et cotisations PERIN	389 135
Impôt sur les sociétés	96 207	Autres produits, droits d'entrée et cotisations	185 413
Dotations aux dépréciations	0	Reprise sur provisions et dépréciations	10 985
Solde créditeur	311 955	Produits financiers	29 337
Total	614 870		614 870

Commentaires :

Les produits :

Les produits sont composés :

- des droits d'entrée et cotisations PERIN pour 389 135 €
- des droits d'entrée et cotisations des autres contrats pour 123 413 €
- de la contribution des Caisses Régionales sur les contrats Prévoyance et Santé Madelin pour 31 999 €
- de la ristourne sur le contrat Fonds de Secours pour 14 001 €
- des produits financiers issus d'un Compte à Taux Progressif gérés par Orange Bank, de Titres Négociables à Moyen Terme, d'un compte à terme et d'un compte épargne ouverts à la BNP

Les charges :

Les charges d'exploitation s'élèvent à 206 708 € et se décomposent principalement en :

- Frais de convocation à l'Assemblée Générale : 45 647 €
- Abonnement PERIN : 32 900 €
- Dons : 28 560 €
- Coût de la garantie Arrêt de travail du contrat Fonds de Secours : 17 278 €
- Refacturation Groupama Gan Vie relative aux frais de fonctionnement : 16 215 €
- Honoraires de gestion administrative et juridique : 13 062 €
- Assurance responsabilité civile des administrateurs : 11 391 €
- Frais de location de salles et restauration : 10 527 €
- Honoraires de comptabilité : 10 221 €
- Frais de déplacement et indemnité de temps passé : 7 496 €
- Honoraires du commissaire aux comptes : 4 449 €
- Location et charges : 4 177 €

2) Bilan

ACTIF		PASSIF	
ACTIF IMMOBILISE		CAPITAUX PROPRES	
Brevets, licences, logiciels	674	Report à nouveau	1 971 450
		Résultat de l'exercice	<u>311 955</u>
			2 283 405
ACTIF CIRCULANT		PROVISION	
Autres créances	66 976		14 000
Valeurs mobilières de placement	1 910 754		
Disponibilités	437 092		
Charges constatées d'avance	<u>0</u>		
	2 414 822		
		DETTES	
		Dettes fournisseurs	60 758
		Autres dettes	<u>17 341</u>
			78 099
		PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	
			39 992
TOTAL	2 415 496	TOTAL	2 415 496

A l'actif

➤ Autres créances

Les autres créances correspondent notamment à des produits à recevoir (droits d'entrée).

➤ Disponibilités

Les disponibilités correspondent aux soldes bancaires BNP.

Au passif

➤ Provision

Il s'agit d'une provision concernant le PERP, pour charges pour l'étude actuarielle qui n'est plus obligatoire depuis la modification apportée par le décret du 23 novembre 2011 concernant le Plan d'Épargne Retraite Populaire, mais que par prudence, le Comité de surveillance du Perp a décidé de conserver avec une fréquence moins importante que quand elle était obligatoire (tous les 10 ans au lieu de tous les 5 ans).

Le Comité de Surveillance a décidé lors de la réunion du 16.11.2016 de suspendre la dotation de cette provision.

➤ Dettes

Le total de ce poste s'élève à 78 099 €.

Il comprend :

- Des dettes fournisseurs pour 60 758 €
- Les autres dettes sont notamment composées des provisions passées pour la garantie arrêt de travail (17 277 €).

➤ Les produits constatés d'avance sont constitués des droits d'entrée étalés sur une durée de 10 ans.

3) Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le résultat bénéficiaire de 311 955 € de la manière suivante :

- Résultat de l'exercice	311 955 €
- Report à nouveau précédent	1 971 450 €
- Total	2 283 405 €

Affectation :

- Au report à nouveau	2 283 405 €
------------------------------	--------------------

4) Budget prévisionnel 2025

Le budget prévisionnel présenté a été établi en tenant compte de l'arrêt de la commercialisation du Plan d'Épargne Retraite Populaire (PERP) et de la continuité du développement du Plan d'Épargne Retraite Individuel (PERIN).

Afin de tenir compte de la législation en vigueur pour le PERP et le PERIN, le budget est présenté sous une forme respectant le suivi analytique des ressources et dépenses issues de l'adhésion de chaque famille de produits.

Concernant le budget PERP, l'arrêt de sa commercialisation entraîne un déficit chronique et la trésorerie disponible n'est pas suffisante pour faire face à l'intégralité des charges récurrentes afférentes au PERP et à son Comité de Surveillance. Le budget présenté prévoit un prélèvement sur les actifs du PERP correspondant au niveau prévu de charges pour l'exercice et la résolution d'approbation comporte, comme y oblige la réglementation en vigueur du PERP, une autorisation de prélèvement supplémentaire à concurrence de 5 000 € pour faire face à une éventuelle sous-estimation des dépenses.

Vous trouverez enfin, ci-joints, les projets de résolutions que nous soumettons à votre approbation.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION